



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Représentés : 6
Absents : 8

L'an deux mille vingt, le 29 septembre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Mylène CHAMBAUD, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Sonia LAMBERT, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Mélanie MONCHAUX, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents excusés : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI (pouvoir à M. Dominique VIOT), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Sonia LAMBERT), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Mylène CHAMBAUD

N°2020/09/29/01 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

ADOpte le règlement intérieur de la Communauté de Communes Val de Saône Centre entrant en vigueur au 1^{er} octobre 2020.

N°2020/09/29/02 – AVIS SUR L'OUVERTURE DU SUPERMARCHÉ AUCHAN EN JOURNÉE COMPLETE EN 2021

EMET un AVIS DEFAVORABLE relatif à l'ouverture du supermarché Auchan 12 dimanches dans l'année 2021 en journée complète.

N°2020/09/29/03 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE les statuts de l'Office de Tourisme modifiés,

AUTORISE le Président à signer les statuts de l'Office de Tourisme intercommunal Val de Saône Centre et à prendre toutes dispositions relatives à ces statuts.

N°2020/09/29/04 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ALEC 01

DESIGNE M. Jean-Michel LUX pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du « collège A » de l'Agence Locale de l'Energie et du climat de l'Ain.

N°2020/09/29/05 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DE L'EPTB SAONE & DOUBS

ELIT M. Jean-Michel LUX en tant que délégué titulaire

PRECISE que les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs sont :

| Délégué Titulaire | Délégué Suppléant |
|--------------------|-------------------|
| M. Jean-Michel LUX | M. Philippe PROST |

N°2020/09/29/06 – SIGNATURE D'UN PACTE DE COOPERATION PLURIANNUEL AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC) ET SES PARTENAIRES

AUTORISE la signature d'un pacte de coopération pluriannuel avec l'Association Jeunesse et Culture et ses partenaires pour toute la période de l'agrément du Projet Social 2020-2023 accordé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain tel que joint en annexe,

PRECISE que la version présentée pourra être modifiée pour ce qui concerne les termes de l'Article 4 – item 4 relatif aux obligations contractuelles du Département de l'Ain,

PRECISE que la signature du pacte de coopération avec l'Association Jeunesse et Culture n'empêche pas la signature annuelle d'une convention d'objectifs et de moyens pour les actions menées par le centre social « L'Embarcadère » pour le compte de la communauté de communes.

N°2020/09/29/07 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE AVEC LA MAIRIE DE THOISSEY POUR LES ACTIVITES DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

APPROUVE la signature avec la mairie de Thoissez d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle communale située dans le centre social « L'Embarcadère » du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021 pour les activités des Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2020/09/29/08 – CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE TRAFIC COMMUNICATION POUR LA MISE A DISPOSITON D'UN VEHICULE GRATUIT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches avec la Société TRAFIC COMMUNICATION,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de location à titre gratuit, correspondant à une mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter de la date de livraison du véhicule, selon le texte joint en annexe,

N°2020/09/29/09 – PATINOIRE ECOLOGIQUE : DECLASSMENT DU BIEN ET MISE EN VENTE DE L'EQUIPEMENT ET DE SES ACCESSOIRES

PRONONCE le déclassement de la patinoire écologique et de ses accessoires, qui ne sont plus affectés à l'usage du public depuis mai 2019,

AUTORISE la vente de cet équipement et de ses accessoires à la société Synerglaçage,

FIXE le prix de vente de la patinoire et des rambardes à 6 500 € nets et le prix des accessoires à 3 500 € nets, soit 10 000 € nets pour l'ensemble.

PRECISE que ce prix de vente inclut la dépose et l'enlèvement des biens à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette affaire.

N°2020/09/29/10 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2020 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

| | | | |
|--|---|-------------------|------------------|
| Dépenses | c/60623 – F.4 – Alimentation | - | 19 724 € |
| | c/60623 – F.6 – Alimentation | - | 9 578 € |
| | c/60631 – F.4 – Fournitures d'entretien | + | 2 000 € |
| | c/60632 – F.6 – Fournitures de petit équipement | + | 259 € |
| | c/60636 – F.6 – Vêtements de travail | + | 210 € |
| | c/6068 – F.4 – Autres matières et fournitures | + | 300 € |
| | c/6068 – F.6 – Autres matières et fournitures | + | 815 € |
| | c/611 – F.4 – Contrats de prestation de service | - | 1 272 € |
| | c/6184 – F.4 – Versements à des organismes de formation | + | 622 € |
| | c/6184 – F.6 – Versements à des organismes de formation | - | 1 856 € |
| | c/6226 – F.6 – Honoraires | - | 1 795 € |
| | c/6232 – F.6 – Fêtes et cérémonies | - | 200 € |
| | c/6247 – F.0 – Transports collectifs | + | 16 500 € |
| | c/6247 – F.4 – Transports collectifs | - | 16 500 € |
| | c/6283 – F.4 – Frais de nettoyage des locaux | + | 27 700 € |
| | c/6283 – F.6 – Frais de nettoyage des locaux | - | 5 264 € |
| | c/6284 – F.4 – Redevances pour services rendus | + | 200 € |
| c/6284 – F.6 – Redevances pour services rendus | - | 120 € | |
| c/023 – F.0 – Virement à la section d'investissement | + | 5 000 € | |
| c/022 – F.0 – Dépenses imprévues | + | 158 387 € | |
| | Sous-total | + | 155 684 € |
| Recettes | c/70632 – F.4 – Redevances des services à caractère de loisirs | - | 43 502 € |
| | c/7066 – F.6 – Redevances des services à caractère social | - | 45 779 € |
| | c/74718 – F.0 – Participations de l'Etat Autres | + | 3 425 € |
| | c/7473 – F.4 – Participations Département | - | 10 745 € |
| | c/7478 – F.4 – Participations autres organismes | + | 11 829 € |
| | c/7478 – F.6 – Participations autres organismes | + | 18 630 € |
| | c/74832 – F.0 – Attributions du fonds départemental de péréquation de la TP | + | 221 946 € |
| | c/752 – F.4 – Revenus des immeubles | - | 120 € |
| | | Sous-total | + |

Section d'Investissement

| | | | |
|----------|--|-------------------|-------------------|
| Dépenses | c/2183 – op.3R30 – F. 0 - Matériel informatique | + | 15 000 € |
| | | Sous-total | + 15 000 € |
| Recettes | c/021 – F.0 – Virement de la section de fonctionnement | + | 5 000 € |
| | c/024 – F.4 – Produits de cession | + | 10 000 € |
| | | Sous-total | + 15 000 € |

N°2020/09/29/11– BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Non Collectif 2020 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

| | | | |
|----------|---|-------------------|------------------|
| Dépenses | c/6063 – F.922 – Fournitures d'entretien et de petit équipement | - | 4 575 € |
| | | Sous-total | - 4 575 € |
| Recettes | c/7062 – F.922 – Redevances d'assainissement non collectif | - | 4 575 € |
| | | Sous-total | - 4 575 € |

N°2020/09/29/12– TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LES COMMUNES DE CHALEINS ET DE MESSIMY-SUR-SAONE : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2021

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021 les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

| PROPRIETAIRE | LOCATAIRE | ADRESSE | COMMUNE |
|---|--|--|----------|
| CANDAN SCI | TIRUNA | 274 rue de la Bare ZA de la Bare | CHALEINS |
| SCI CLEMLVALE | SAS P.M. GROGNET ET FILS | 462 rue du Chêne ZA de la Bare | CHALEINS |
| SCI LES HAUTES PEILADES | Ste FRANCIOLI SAS | ZA de la Bare | CHALEINS |
| Communauté de Communes Val de Saône Centre | SARL MENUISERIE SANDRON M. SANDRON Joël | 66 impasse du Chêne ZA de la Bare | CHALEINS |
| SCI HEML | - | 60 impasse des Maisons neuves ZA de la Bare | CHALEINS |

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

PRECISE que la liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte de la Communauté de Communes.

N°2020/09/29/13- TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

ACCEPTE les propositions de :

- Création de l'emploi de Chargé de mission PCAET à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou techniciens territoriaux ou attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux
- Création de l'emploi de Chargé de mission Mutualisation et proximité à temps complet 35 heures ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux
- Création de l'emploi de Directeur du pôle technique 35 heures ouvert au cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux

FIXE les tableaux des emplois permanents, tels qu'indiqués ci-après, à effet au 1^{er} janvier 2021.

ET AUTORISE Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableaux des emplois permanents au 1^{er} janvier 2021

| Tableau des emplois permanents à temps complet au 1 ^{er} janvier 2021 | | | |
|--|--------|--|------------------------------|
| Emplois | Nombre | Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire | Groupes de fonctions RIFSEEP |
| Filière administrative | | | |
| Directeur / Directrice des services | 1 | Cadre d'emplois des Attachés territoriaux | A1 |
| Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services | 2 | Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux | A1 ou A2 |
| Directeur / Directrice du Pôle tourisme | 1 | Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux | A2 ou B1 |
| Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie | 1 | Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux | A2 ou B1 |
| Responsable des Ressources Humaines | 1 | Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux | B2 |
| Chargé de mission mutualisation et proximité | 1 | Cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux | A4 ou B2 |
| Instructeur des actes d'urbanisme | 2 | Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux | B2 ou C1 |
| Agent de développement économique et territorial | 1 | Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux | C1 |
| Secrétaire de direction et Chargé(e) de communication | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux | B3 ou C1 |
| Secrétariat et comptabilité | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux | B3 ou C1 |
| Secrétaire Enfance Jeunesse / Cadre de Vie | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux | B3 ou C1 |

| | | | |
|---|---|---|------------------------|
| Agent d'accueil et gestionnaire RH | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux | B3 ou C1 |
| Secrétaire comptable et RH | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux | C1 |
| Agent d'accueil et secrétaire du pôle technique | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux | C1 |
| Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux | B2 ou A4 |
| Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique | 2 | Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux | C1 |
| Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux | B3 ou C1 |
| Filière animation | | | |
| Responsable Enfance Jeunesse | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux ou des Animateurs territoriaux | B2 ou C1 |
| Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH) | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux | C1 |
| Filière Technique | | | |
| Directeur / Directrice du Pôle Technique | 1 | Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux | A2/B1 |
| Responsable des services techniques | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux | B1 |
| Responsable Voirie/Bâtiments | 1 | Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjointes Techniques | B2 ou C1 |
| Technicien Assainissement | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes Techniques | C1 |
| Chargé de mission PCAET | 1 | Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou Techniciens territoriaux ou des Attachés territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux | A4 ou B2 |
| Entretien et Surveillance | 3 | Cadre d'emplois des Adjointes Techniques | C2 et C2 logé |
| Filière sociale et médico-sociale | | | |
| Directeur/Directrice du service Petite Enfance | 1 | Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales | A3 |
| Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance | 1 | Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants | A3 |
| Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche | 1 | Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants | A4 (25 h) A3 (10 h) |
| Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche | 1 | Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux | C1 |
| Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche | 8 | Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux | C2 ou C1 |
| Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche | 2 | Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux | C2 |

| Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} janvier 2021 | | | |
|--|--------|--|------------------------------|
| Emplois | Nombre | Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire | Groupes de fonctions RIFSEEP |
| Filière administrative | | | |
| Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention | 1 | Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine | B2 |
| Secrétaire du service Petite Enfance | 1 | Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine | C1 |
| Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement | 1 | Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine | B3 ou C1 |

| Filière Animation | | | |
|--|--------|---|-------------|
| Animateur/Animatrice de l'ALSH | 4 ou 5 | Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 25 h/semaine | C2 |
| Filière Technique | | | |
| Entretien et surveillance | 1 | Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine | C2 |
| Agent polyvalent | 1 | Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 10h/semaine | C2 |
| Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche | 1 | Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine | C2 |
| Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche | 1 | Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine | C2 |
| Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif | 1 | Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 18h/semaine | C2 |
| Filière sociale et médico-sociale | | | |
| Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche | 1 | Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine | C1 ou C2 |
| Agent en charge du portage des repas à domicile | 2 | Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine) | C2 |
| Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais | 1 | Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine | A4 |
| Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche | 1 | Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine) | C1 |
| Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche | 1 | Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine) | C2 |

N° 2020/09/29/14 – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

CREER un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'assistante d'accueil des enfants **du Pôle VisioCrèche** à temps complet 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2020 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des agents sociaux territoriaux,

ET AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement.

N°2020/09/29/15 – APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER DE L'EXTENSION SUD DE LA ZONE D'ACTIVITE VISIONIS 6

APPROUVE le projet d'aménagement de l'extension Sud de la zone d'activité Visionis 6 située lieu-dit Le Grand Rivolet à Montceaux, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises,

AUTORISE Monsieur le Président :

- ✓ à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager de l'extension Sud de la zone d'activité Visionis 6 ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement,
- ✓ à déposer le dossier auprès du service urbanisme de la commune de Montceaux,

N°2020/09/29/16 – AMENAGEMENT DE L'EXTENSION SUD DE LA ZONE D'ACTIVITE VISIONIS 6 SITUEE SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT DOMBES SAONE 2017-2021

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'aménagement de l'extension Sud de la zone d'activité Visionis 6 avec la création d'un parc d'entreprises sur la commune de Montceaux.

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération d'un montant de 158 428 € HT, compte tenu des dépenses éligibles au titre de la demande de subvention régionale.

PRECISE qu'une subvention auprès du Département de l'Ain est également sollicitée.

N°2020/09/29/17 – DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE 2020 AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES (CONTRAT DOMBES SAONE 2017-2021) – AMENAGEMENT DE L'EXTENSION SUD DE LA ZONE D'ACTIVITE VISIONIS 6 SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

AUTORISE le Président à déposer une demande d'aide départementale 2020 au titre de l'aménagement des zones d'activités, du contrat Dombes Saône 2017-2021 pour la création d'un parc d'entreprises composé de 2 lots dédié aux activités artisanales, industrielles ou de bureaux, situé lieu-dit Le Grand Rivolet sur la commune de Montceaux.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande d'aide départementale 2020 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement de l'extension Sud la zone d'activité Visionis 6 est évalué à **158 428 € HT**.
- Le montant de l'aide départementale 2020 sollicitée est de **31 686 €** correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération plafonné à 1 000 000 € HT,
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de **126 742 €**.

PRECISE qu'une subvention est également sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

N°2020/09/29/18 – APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENT MODE DOUX SUR LA RD88 ET DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2021 AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

APPROUVE le projet de création d'une liaison modes doux sur la RD 88 à Montceaux,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ain 2021, pour l'aménagement de cette liaison,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement des liaisons modes doux sur les communes de Montceaux, Guéreins, défini comme suit :

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|---|--------------------|--|---------------------|--------------------|
| Nature des dépenses | Montant HT* | Nature des recettes | Taux | Montant |
| Etudes, bornages, missions de contrôles | 5 000.00 € | Subvention Département de l'Ain au titre de la transition écologique (Etudes) | 20% | 1 000.00 € |
| Travaux | 52 630.00 € | Subvention Département de l'Ain au titre de la transition écologique (Travaux) | 30 % | 15 789.00 € |
| | | Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes* | Non connu à ce jour | |
| | | Subvention Etat au titre de la DETR* | Non connu à ce jour | |
| | | Autofinancement de l'EPCI | 71 % | 40 841.00 € |
| TOTAL | 57 630.00 € | TOTAL | 100 % | 57 630.00 € |

*Des aides auprès de la Région Auvergne Rhône –Alpes et de l'Etat (au titre de la DETR) seront sollicitées pour cette opération.

N°2020/09/29/19 – REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN MAITRISE D'OUVRAGE PRIVEE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

APPROUVE le projet d'opération groupée de réhabilitation de 20 installations d'Assainissement Non Collectif sur le territoire communautaire en maîtrise d'ouvrage privée (collectivité mandataire),

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre du soutien à l'investissement territorial 2021 pour un montant estimé à 40 000 € d'aides pour les usagers,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

ADOpte les deux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif, étant précisé qu'au 29 septembre 2020, la DREAL n'a pas encore fourni les informations portant sur la conformité des systèmes d'assainissement sous leur secteur police de l'eau,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

ET PRECISE que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et sur son site internet, et transmis à Mesdames et Messieurs les Maires des communes adhérentes.

N°2020/09/29/21 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2020/30 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente SCI PMC / M. et Mme LAPALU

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par Maître Frédéric ANGLADE, Notaire à Neuville-sur-Saône (69),

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter les biens en zone d'activité Visionis à MONTMERLE SUR SAONE :

- parcelle AB n° 474 de 503 m², située 25 rue des Fondateurs,

- parcelle AB n°476 de 228 m², située lieu-dit le Peleux,

- parcelles AB n° 478 de 1 332 m², AB n°479 de 825 m², situées lieu-dit Le Peleux sur lesquelles est implanté un bâtiment à usage d'habitation et professionnel,

dont la vente est envisagée au prix de 363 000 euros par la SCI PMC représentée par M. Pierre CHAVEYRIAT au profit de Monsieur et Madame André LAPALU.

N°2020/32 – Validation devis de travaux pour l'installation de deux buts de basket rabattables au gymnase communautaire rue Bel Air à Thoissey

Vu l'avis non satisfaisant apporté par l'entreprise agréée PRESANCE Expertise suite à un test en charge effectué sur un but de basket rabattable ayant entraîné sa casse au gymnase communautaire à Thoissey le 28 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission Social et Vie Sportive du 24 août 2020 pour retenir l'offre de l'entreprise Fooga concernant les travaux d'installation de buts de basket rabattables au gymnase communautaire rue Bel Air à Thoissey,

Vu les crédits inscrits en « dépenses imprévues » à la section d'investissements au Budget Principal 2020 voté le 10 mars 2020 et la Décision Modificative N°1 votée le 15 juillet 2020,

Vu la décision N°2020/31 relative au virement de crédit du Budget Principal sur l'exercice 2020,

Article 1^{er} :

Il est décidé d'accepter l'offre de la société Fooga, 73 rue Paul et Marc BARBEZAT, 69 150 DECINES pour les travaux d'installation de buts de basket rabattables au gymnase communautaire rue Bel Air à Thoissey.

Article 2 :

Le montant du devis, correspondant aux travaux, s'élève à **6 605.71 € HT soit 7 926.85 € TTC.**

N°2020/33 – Modificatif n° 3 de la régie de recettes des Gîtes de la Calonne

Vu la décision n° 2017/26 portant création d'une régie de recettes des Gîtes de la Calonne,

Vu la décision n° 2018/33 portant modification n° 1 de la décision portant création d'une régie de recettes des Gîtes de la Calonne,

Vu la décision n° 2018/60 portant modification n° 2 de la décision portant création d'une régie de recettes des Gîtes de la Calonne,

Vu l'avis conforme de Monsieur Lionel VIRICEL, Comptable public assignataire, en date du 31 août 2020

Article 1^{er} : L'article 4 de la décision n° 2018/33 est modifié comme suit :

La régie de recettes auprès du service « Gîtes de la Calonne » de la Communauté de Communes Val de Saône Centre installée au 557 Rue du Centre 01090 GUEREINS, encaisse les produits suivants :

- Location des gîtes et autres prestations prévues (location de la salle La Confluence, forfaits ligne de toilette, drap, ménage et frais de remise en état) : Compte d'imputation : 70632 – Redevances et droits des services à caractère de loisirs).
- Taxe de séjour : Compte d'imputation 7362 - Taxe de Séjour
- Cautions : Compte d'imputation 165 – Dépôts et cautionnement reçus

Article 2 : L'article 5 de la décision n° 2018/60 est modifié comme suit :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- au moyen de chèques bancaires,
- par chèques vacances ANCV (aucun remboursement ni rendu de monnaie n'est effectué),
- par carte bancaire à distance,
- par carte bancaire sur place par utilisation d'un terminal de paiement électronique
- par virement bancaire SEPA

Ces recettes sont perçues contre remise à l'utilisateur de ticket valant quittance (carnet à souches numérotées) et/ou remise d'une facture à l'utilisateur.

Article 3 : Le régisseur et ses mandataires sont autorisés à recevoir et conserver des chèques de caution, qui seront restitués aux usagers en fin de séjour. Ces chèques de caution ne feront l'objet d'un encaissement qu'en cas de sinistre.

Article 4 : Les autres dispositions de la décision n° 2017/26 demeurent inchangées. Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Thoisy sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

N°2020/34 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Service Petite Enfance à VisioCrèche -
Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 10 rue de l'Ecoisais – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante auxiliaire de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance à VisioCrèche.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera :
- du 21/09 au 16/10/2020

N°2020/35 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente Département de l'Ain/ SMIDOM VEYLE SAÔNE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître Vincent CORDIER, Notaire à Pont de Veyle (01290) dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti de 300 m² à usage professionnel édifié sur une parcelle cadastrée section B numéro 461 d'une superficie de 3 929 m², situé lieu-dit Vignes des Pierriers ZA du Parc Actival 01140 SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE, par le Département de l'Ain,

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé lieu-dit Vignes des Pierriers ZA du Parc Actival à SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE 01140, parcelle sur laquelle est implanté un immeuble bâti de 300 m² à usage professionnel, cadastrée section B numéro 461 d'une superficie de 3 929 m², dont la vente est envisagée au prix de 330 000 euros par le DEPARTEMENT DE L'AIN au profit du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES VEYLE SAÔNE.

N°2020/36 – Convention de stage de formation avec la Maison Familiale La Palma

Considérant le souhait d'accueil d'une élève en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance au sein du Service Petite Enfance VisioCrèche,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale La Palma – 226 chemin de la Palma – 69 210 L'ARBRESLE,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance au sein du Service Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La séquence d'observation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera sur la période suivante :
- du 16/11 au 11/12/2020,

N°2020/37 – Location et maintenance de 3 copieurs (Bureaux de la Communauté de Communes Val de Saône Centre – Office de tourisme) - MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICE

Vu la consultation réalisée auprès de 3 fournisseurs,
Vu l'avis favorable du bureau du 8 septembre 2020,
Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché public de fourniture et service est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **VOTRE BUREAU** – 303 rue Fernand Léger – 71000 MÂCON, pour la location et la maintenance de 2 copieurs « CANON IR ADVANE DXC3730i » et un copieur « CANON IR ADVANE DXC3725i » destinés aux bureaux de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. Le contrat est conclu pour une durée de 63 mensualités soit 5 ans et 3 mois.

Article 2 :

La rémunération sera effectuée par application au nombre de copies réellement exécutées, des prix unitaires ci-dessous, ainsi que le coût trimestriel de location des 3 copieurs :

| Références Copieurs | Nombre | Location trimestrielle | Coût copie Noir & Blanc | Coût copie couleur |
|--------------------------|--------|------------------------|-------------------------|--------------------|
| CANON IR ADVANE DXC3730i | 2 | 178, 50 € H.T | 0,0029 € HT / page | 0,026 € HT / page |
| CANON IR ADVANE DXC3725i | 1 | 161, 77 € H.T | 0,0029 € HT / page | 0,026 € HT / page |

Soit un montant estimatif total concernant la location de 10 894, 17 € H.T pour la durée totale du marché (63 mensualités soit 5 ans et 3 mois)

N°2020/09/29/22 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président et ayant donné lieu à la décision suivante :

N°2020/31 – Virement de crédit du Budget Principal – Exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2322-2,

Vu le Budget Principal – exercice 2020, voté le 10 mars 2020,
Vu la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal – exercice 2020, votée le 15 juillet 2020,
Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 020 « Dépenses imprévues » pour un montant de 150 000 €,
Vu les crédits inscrits en section d'investissement au compte 2184 « Mobilier » de l'opération 50 – Gymnase de Thoisse qui sont insuffisants pour permettre l'acquisition de buts de basket pour un montant de 7 926,85 euros selon devis validé par la Commission Social et vie sportive du 24 août 2020,
Vu l'urgence à effectuer le remplacement de ces buts de basket pour une raison de sécurité des usagers,

Article 1^{er} :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 020 « Dépenses imprévues » : - 8 000 €
- au compte 2184 « Mobilier » – Opération 50 Gymnase de Thoisse : + 8 000 €.

Fait à Monceaux, le 29 septembre 2020

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du : au :

